

Guide des Aides Financières Aides aux Professionnels/Agriculteurs

AIDE AUX CUMA POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL

Le Conseil général peut aider les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), lorsqu'elle projettent d'acheter des matériels lourds et innovants, justifiant d'une utilisation en commun.

Modalités

L'aide départementale s'élève à 20 % de la dépense H.T, dans la limite de 7 500 € de subvention par projet.

La dépense minimale doit atteindre 6 000 € par matériel.

Le nombre d'aides est limité à 2 par CUMA et par an.

Dépôt du dossier

Fédération Départementale des CUMA.

Où se renseigner ?

Conseil Général des
Vosges

Direction du
Développement
Économique

Tél : 03 29 29 87 35

cvalentin@cg88.fr